



OBJET : Projet Réseau Santé Mentale & Handicap

Monsieur Frieden,

Nous nous permettons de vous adresser cette lettre dans le contexte de notre projet Santé Mentale & Handicap.

En date du 11 juillet 2023, nous avons eu l'honneur de présenter notre projet au ministère de la Santé en présence de Madame la Ministre Paulette Lenert. Lors de cette rencontre, il a été constaté que notre projet s'intègre parfaitement dans les priorités du Plan National de Santé Mentale (PNSM).

En effet, notre projet répond à des besoins de santé publique conséquents et sa mise en œuvre se révèle urgente. Lors de cette rencontre, les demandes suivantes ont été formulées et confirmées par écrit à Madame la Ministre de la Santé :

- Obtention de l'agrément comme réseau de psychiatrie extrahospitalière nous permettant d'obtenir un financement de la CNS
- Négociation d'une convention avec le ministère de la Santé permettant un financement complémentaire

Malheureusement, nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse à nos demandes.

Dans ce contexte, et vu l'urgence de répondre aux besoins de cette population fragilisée au niveau psychologique, nous nous permettons de solliciter votre soutien afin d'obtenir, et ce, dans un délai le plus court possible, une réponse favorable du ministère de la Santé.

Si vous le souhaitez, nous nous tenons à votre entière disposition afin de vous présenter le projet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part et en vous remerciant d'avance de l'attention particulière que vous porterez à notre courrier, veuillez agréer, Monsieur Frieden, l'expression de nos salutations les plus respectueuses,

Prof. Dr. Christoph HARTMANN
Directeur financier & administratif

Madame Isabelle HEIN
Directrice des soins

Madame Emeline MERTENS
Responsable Réseau Santé Mentale & Handicap

Pour tout renseignement complémentaire et les modalités pratiques, Madame Emeline Mertens – Responsable du Projet Réseau Santé Mentale & Handicap (emeline.mertens@paiperleck.lu) (Tél. : (+352) 24 25 91 923) se tient à votre entière disposition.